

**ÉCHELLES DES NIVEAUX
DE COMPÉTENCE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 2^e CYCLE

**Éducation physique
et à la santé**

Troisième édition
3^e, 4^e et 5^e année du secondaire

**ÉCHELLES DES NIVEAUX
DE COMPÉTENCE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 2^e CYCLE

Éducation physique et à la santé

Troisième édition
3^e, 4^e et 5^e année du secondaire

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.

Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 09-00796
ISBN 978-2-550-57466-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-57467-5 (PDF)
Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION	5
DEUXIÈME PARTIE : LES ÉCHELLES EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ	9
3^e année du secondaire	
Compétence 1 : Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	10
Compétence 2 : Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	12
Compétence 3 : Adopter un mode de vie sain et actif	14
4^e et 5^e année du secondaire	
Compétence 1 : Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	16
Compétence 2 : Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	18
Compétence 3 : Adopter un mode de vie sain et actif	20

Avant-propos

Les échelles des niveaux de compétence présentées dans ce document constituent les références officielles à partir desquelles les enseignants du 2^e cycle du secondaire doivent réaliser le bilan des apprentissages des élèves. La première partie de ce document a pour but de fournir des précisions sur la nature de cette instrumentation et sur son utilisation. Les échelles sont ensuite présentées dans la seconde partie.

Il est à noter que cette troisième édition présente les échelles de la 3^e, de la 4^e et de la 5^e année du secondaire. Elle remplace donc les éditions antérieures des échelles des niveaux de compétence du 2^e cycle du secondaire publiées en 2007 et en 2008.

Première partie : Présentation

Présentation

Des références officielles pour tous les enseignants

Les échelles des niveaux de compétence s'inscrivent dans une perspective de reconnaissance des compétences. Leur utilisation est prescrite par le régime pédagogique pour situer le niveau de compétence atteint par les élèves à la fin de chacune des années du 2^e cycle du secondaire (article 30.1).

Un modèle uniforme dans toutes les disciplines

Afin de s'assurer que l'indication du niveau de compétence transmise à l'intérieur du bilan des apprentissages s'appuie sur des références claires et uniformes, les échelles des niveaux de compétence de toutes les disciplines ont été élaborées selon une même structure à cinq niveaux, tant au primaire qu'au secondaire.

Structure des échelles des niveaux de compétence

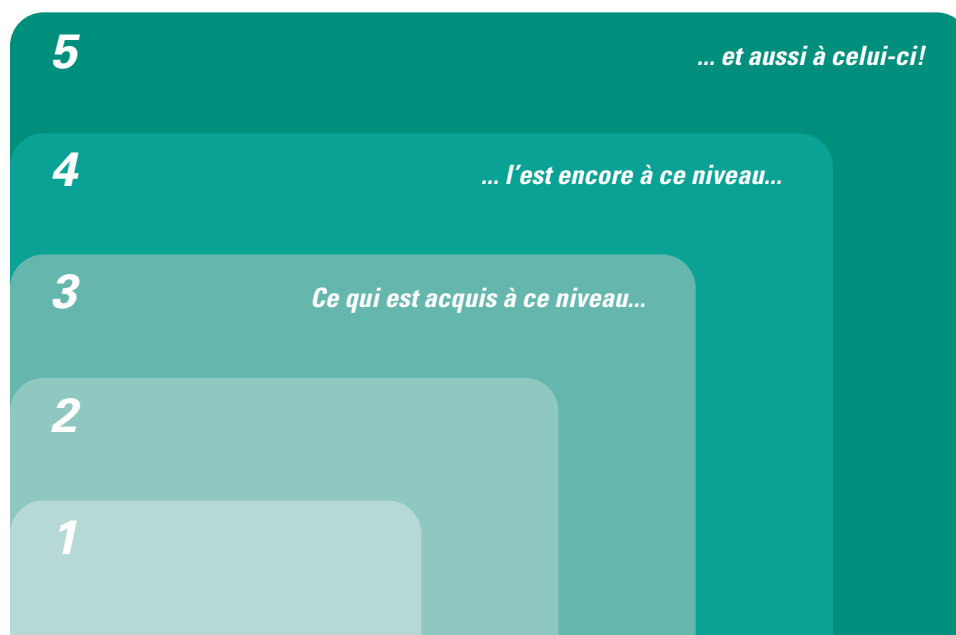
NIVEAU	JUGEMENT GLOBAL	MOBILISATION DES RESSOURCES*
5	COMPÉTENCE MARQUÉE	L'élève mobilise avec efficacité l'ensemble des ressources : il réalise les tâches de manière remarquable.
4	COMPÉTENCE ASSURÉE	L'élève mobilise l'ensemble des ressources : il réalise correctement les tâches.
3	COMPÉTENCE ACCEPTABLE	L'élève mobilise les principales ressources : il réalise l'essentiel des tâches.
2	COMPÉTENCE PEU DÉVELOPPÉE	L'élève mobilise certaines ressources lorsqu'il est guidé : il réalise les tâches avec difficulté.
1	COMPÉTENCE TRÈS PEU DÉVELOPPÉE	L'élève mobilise peu de ressources : il réalise partiellement les tâches ou les réalise avec une aide soutenue.

* Ressources : la rubrique *Contenu de formation* de chaque programme disciplinaire « renferme le répertoire des savoirs indispensables au développement et à l'exercice de la compétence. [...] Ce répertoire comporte des éléments relatifs aux notions et concepts, aux méthodes, aux stratégies, aux processus ou aux techniques de même qu'aux attitudes ». (Voir Programme de formation, chap. 4, p. 29.)

Le contenu des échelles est en concordance avec celui du Programme de formation, sans toutefois constituer une répétition de ce dernier. En effet, il ne s'agit pas de définir les objets d'apprentissage, mais plutôt de proposer des repères qui permettent de baliser le jugement qui doit être porté sur les compétences à la fin de chacune des années du 2^e cycle du secondaire.

Généralement, chaque niveau présente une description de manifestations concrètes jugées typiques des élèves qui l'ont atteint. Perçue dans sa globalité, cette description implique que des choix ont nécessairement été faits afin de ne retenir que certains aspects révélateurs de ce niveau de compétence. La fonction de cette description est donc de fournir une représentation générale du niveau de compétence et non de proposer une liste exhaustive d'éléments à vérifier. À ce titre, les descriptions des niveaux de compétence se présentent comme des paragraphes structurés et portent autant sur le processus ou les démarches adoptées par l'élève que sur les résultats auxquels il parvient.

Il est à noter que les niveaux ont un caractère inclusif. Ainsi, un aspect de la compétence qui est jugé acquis à un niveau donné l'est de manière implicite dans les descriptions des niveaux supérieurs.



Particularité du niveau 1

La diversité des manifestations possibles d'une compétence très peu développée rend difficile la description d'un portrait-type du niveau 1. En fait, le niveau 1 des échelles est attribué à l'élève n'ayant pas atteint le niveau 2. La description du niveau 1 est donc souvent brève et mentionne habituellement que l'élève a besoin d'une aide soutenue pour réaliser les tâches qui lui sont proposées.

Compétences transversales

Les descriptions qui présentent les échelles des niveaux de compétence tiennent compte des compétences transversales, car le développement de ces dernières est étroitement lié à celui des compétences disciplinaires. La présence d'éléments pouvant être associés aux compétences transversales, particulièrement aux niveaux supérieurs des échelles disciplinaires, montre l'importance qu'on leur accorde à l'égard de la réussite des élèves et accentue le fait que celles-ci doivent faire l'objet d'interventions planifiées.

Les caractéristiques des échelles du 2^e cycle du secondaire

Les échelles des niveaux de compétence du 2^e cycle du secondaire ont été conçues en continuité avec celles du 1^{er} cycle. Cependant, celles du 2^e cycle ont des caractéristiques qui leur sont propres, car un bilan des apprentissages doit être réalisé à la fin de chacune des années. Dans ce contexte, le Programme de formation présente des indications pour chaque compétence, à l'intérieur de la rubrique *Développement de la compétence*, ce qui permet de planifier l'apprentissage et l'évaluation pour chacune des années. L'introduction de chacune des échelles reprend les éléments de cette rubrique en insistant sur ceux qui ont une incidence sur la réalisation du bilan des apprentissages.

L'utilisation des échelles

Le bilan des apprentissages ne résulte pas d'un calcul arithmétique réalisé à partir des résultats enregistrés en cours de cycle, mais d'un jugement porté sur la compétence de l'élève, c'est-à-dire sur sa capacité à mobiliser et à utiliser efficacement les ressources prévues au Programme de formation (notions et concepts, méthodes, stratégies, processus, techniques, attitudes). L'analyse des observations recueillies permet de juger de la compétence de l'élève et de l'associer à l'un des niveaux de l'échelle. Rappelons qu'il s'agit d'un jugement global, les échelles n'étant pas conçues pour être utilisées de façon analytique : il faut donc éviter de faire une association point par point entre les traces consignées et chacun des énoncés d'un niveau.

En effet, comme les descriptions retenues dans les échelles sont relativement brèves, elles ne sauraient présenter tous les aspects dont il faut tenir compte pour porter un jugement sur une compétence donnée. Ainsi, différents outils d'évaluation (grilles d'appréciation, listes de vérification, etc.) sont nécessaires pour recueillir des informations plus spécifiques et plus complètes afin de donner une rétroaction à l'élève en cours d'apprentissage et pour fonder le jugement de l'enseignant. Puisque ce jugement doit s'appuyer sur des traces pertinentes et suffisantes qui témoignent du niveau de compétence atteint, il est nécessaire que ces traces soient consignées afin que les enseignants puissent s'y reporter au besoin.

Il serait important que les élèves qui risquent de ne pas dépasser les niveaux inférieurs de l'échelle (1 et 2) soient dépistés dès que possible afin qu'ils puissent bénéficier de mesures de soutien appropriées. Un diagnostic pédagogique et des propositions de mesures de soutien pourraient alors accompagner le bilan des apprentissages de ces élèves (par exemple, à l'intérieur d'un plan d'intervention).

Par souci de transparence, les enseignants sont invités à expliquer les échelles aux élèves et à leurs parents afin de s'assurer qu'ils comprennent les descriptions des niveaux de compétence et la manière dont ces échelles seront utilisées.

PRINCIPALES PRATIQUES À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE BILAN DES APPRENTISSAGES

- Offrir aux élèves des occasions fréquentes et variées de développer et de démontrer leurs compétences.
- Présenter les échelles et leur fonction aux élèves et à leurs parents.
- Consigner en nombre suffisant des traces représentatives des apprentissages réalisés par les élèves.
- Associer globalement la compétence d'un élève à un des niveaux de l'échelle, sans faire une association point par point entre les observations consignées et chacun des énoncés d'un niveau.
- Communiquer, au besoin, des informations plus détaillées pour certains élèves, notamment ceux pour lesquels un plan d'intervention est établi.

Deuxième partie : Les échelles

Éducation physique et à la santé

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit réaliser un bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

Afin de tenir compte des caractéristiques des élèves du 2^e cycle du secondaire en éducation physique et à la santé, deux échelles ont été élaborées, soit une pour la 3^e année du secondaire et une autre pour la 4^e et la 5^e année du secondaire.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- s'approprie progressivement les contraintes et les exigences propres à la pratique de divers types d'activités physiques;
- pratique au moins trois types d'activités physiques parmi les suivants :
 - activités cycliques (ex. : course de haies, patin à roues alignées, bicyclette),
 - activités à action unique (ex. : sauts, lancers à distance),
 - activités d'adresse (ex. : jonglerie, lancers, tirs de précision),
 - activités technico-artistiques (ex. : gymnastique au sol, gymnastique rythmique);
- ait accès à diverses ressources (ex. : affiches, matériel multimédia);
- manifeste des comportements éthiques et respecte les règles de sécurité qui s'imposent;
- s'approprie le vocabulaire disciplinaire pour communiquer;
- décrive son expérience et en dégage ce qu'il a appris.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de consolider les techniques développées et, s'il y a lieu, de s'initier à de nouvelles techniques selon la variété des activités physiques pratiquées;
- de démontrer sa compétence dans des tâches de complexité croissante (voir les caractéristiques propres à la 3^e année du secondaire dans le tableau du développement de la compétence du programme d'éducation physique et à la santé).

Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques

5

Compétence marquée

Sélectionne avec justesse ses actions motrices en tenant compte des types d'activités physiques. Justifie ses choix d'actions et explique les ajustements apportés.

4

Compétence assurée

Planifie de façon appropriée ses actions motrices et son enchaînement selon les exigences et les contraintes associées aux types d'activités physiques. Recourt à une ou des techniques appropriées sur le plan de l'exécution et de la forme selon le type d'activité physique. Évalue sa démarche et relève des apprentissages pouvant être réinvestis dans d'autres tâches ou types d'activités physiques.

3

Compétence acceptable

Planifie son enchaînement en utilisant au besoin des ressources suggérées par l'enseignant (affiches, documents, tableaux et Internet). Exécute en continuité son enchaînement et ses combinaisons d'actions motrices selon les types d'activités physiques, et réajuste son équilibre, s'il y a lieu. Évalue sommairement ses choix d'actions et ses prestations et procède à des ajustements. Respecte les règles de sécurité au cours des pratiques d'activités physiques.

2

Compétence peu développée

Planifie avec de l'aide son enchaînement. Exécute ses actions motrices et son enchaînement malgré des difficultés (ex. : insiste trop sur l'une ou l'autre des parties de l'enchaînement ou escamote certaines d'entre elles, provoquant ainsi des arrêts momentanés, des ralentissements et des pertes de synchronisation). Relève avec de l'aide ses réussites et ses difficultés. Apporte des améliorations lorsque des pistes sont proposées.

1

Compétence très peu développée

Réalise partiellement la démarche malgré une aide constante. Suit les procédures les plus simples dans la réalisation des tâches et répond peu aux exigences et aux contraintes. Exécute ses actions motrices de façon peu efficace (ex. : mouvements superflus, arrêts fréquents, pertes de contrôle ou manque de synchronisation). Change l'ordre d'exécution de ses actions motrices.

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit établir le bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

Afin de tenir compte des caractéristiques des élèves du 2^e cycle du secondaire en éducation physique et à la santé, deux échelles ont été élaborées, soit une pour la 3^e année du secondaire et une autre pour la 4^e et la 5^e année du secondaire.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- s'approprie progressivement les contraintes et les exigences propres à la pratique de divers types d'activités physiques;
- pratique au moins trois types d'activités physiques parmi les suivants :
 - activités de coopération (ex. : acrogym, création collective),
 - activités de combat (ex. : lutte, judo),
 - activités de duel (ex. : badminton, tennis),
 - activités collectives dans un espace commun (ex. : kin-ball, soccer) ou dans un espace distinct (ex. : volley-ball, sepak takraw);
- travaille en coopération avec un ou plusieurs pairs (partenaires ou opposants);
- ait accès à diverses ressources (ex. : affiches, matériel multimédia);
- manifeste des comportements éthiques et respecte les règles de sécurité qui s'imposent;
- s'approprie le vocabulaire disciplinaire pour communiquer;
- décrive son expérience et en dégage ce qu'il a appris.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et d'ajuster un plan d'action qui tient compte des exigences de la situation et du but visé;
- de démontrer du contrôle dans l'application de principes de communication, de synchronisation et d'action (les principes d'action sont sélectionnés par l'enseignant selon les proportions suggérées par le programme d'éducation physique et à la santé);
- de démontrer sa compétence dans des tâches de complexité croissante (voir les caractéristiques propres à la 3^e année du secondaire dans le tableau du développement de la compétence du programme d'éducation physique et à la santé).

Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques

5

Compétence marquée

Apporte des ajustements au plan d'action au cours de l'activité en réaction aux problèmes survenus. Justifie les choix de stratégies et explique les ajustements apportés.

4

Compétence assurée

Coopère à l'élaboration d'un plan d'action en tenant compte des forces et des difficultés de chacun et d'un ou des opposants. Exécute une variété d'actions appropriées pour jouer différents rôles selon le plan d'action (ex. : attaquant, défenseur, soutien, voltigeur). Se synchronise avec son ou ses partenaires ou avec l'objet selon la situation. Émet, selon la situation et au moment opportun, des messages clairs à son ou ses partenaires et des messages trompeurs à son ou ses opposants. Évalue sa démarche et relève des apprentissages pouvant être réinvestis dans d'autres tâches ou types d'activités physiques. Adopte des attitudes positives (ex. : esprit sportif, entraide, persévérance).

3

Compétence acceptable

Coopère à l'élaboration d'un plan d'action en utilisant au besoin des ressources suggérées par l'enseignant. Exécute des actions offensives, défensives ou coopératives pour jouer le rôle prévu au plan d'action. Émet des messages à son ou ses partenaires selon la situation. Évalue sommairement le plan, la coopération et les prestations et procède à des ajustements. Respecte les règles de sécurité au cours des pratiques d'activités physiques.

2

Compétence peu développée

Coopère sporadiquement à l'élaboration du plan d'action. Applique, malgré certaines difficultés, des stratégies du plan d'action en exécutant quelques actions offensives, défensives ou coopératives ajustées à la situation. Relève, avec de l'aide, ses réussites et ses difficultés. Apporte des améliorations lorsque des pistes sont proposées.

1

Compétence très peu développée

Réalise partiellement la démarche, malgré une aide constante. Exécute des actions offensives, défensives ou coopératives de manière peu efficace (ex. : tient peu compte du plan d'action, maîtrise peu les principes d'action, de communication et de synchronisation).

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit établir le bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à adopter un mode de vie sain et actif, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

Afin de tenir compte des caractéristiques des élèves du 2^e cycle du secondaire en éducation physique et à la santé, deux échelles ont été élaborées, soit une pour la 3^e année du secondaire et une autre pour la 4^e et la 5^e année du secondaire.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- exploite de manière critique diverses sources d'information qui le renseignent sur les effets de ses habitudes de vie sur sa santé et son bien-être;
- manifeste des comportements éthiques et respecte les règles de sécurité lorsque la situation l'impose;
- utilise divers outils de gestion du temps, de consignation et de retours réflexifs;
- s'approprie le vocabulaire disciplinaire pour communiquer.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan visant à maintenir ou à améliorer certaines de ses habitudes de vie saines et actives ainsi que sa condition physique;
- de faire le point à des moments clés sur l'état de ses habitudes de vie saines et actives et de sa condition physique afin d'ajuster son plan en conséquence;
- de démontrer sa compétence dans des tâches de complexité croissante (voir les caractéristiques propres à la 3^e année du secondaire dans le tableau du développement de la compétence du programme d'éducation physique et à la santé).

Adopter un mode de vie sain et actif

5

Compétence marquée

Justifie ses choix d'habitudes de vie et explique les ajustements apportés pour atteindre ses objectifs. Enrichit ses explications d'éléments complémentaires à partir d'informations variées. Évalue les conséquences de son engagement sur sa santé et son bien-être.

4

Compétence assurée

Élabore un plan à partir de diverses ressources et utilise divers moyens pour améliorer ou maintenir ses habitudes de vie. Fait le point sur ses habitudes de vie et ajuste son plan à partir de résultats et de traces pertinentes. Évalue l'ensemble de sa démarche et relève des apprentissages pouvant être réinvestis dans les activités liées aux compétences à agir et à interagir.

3

Compétence acceptable

Distingue ses bonnes habitudes de vie de celles qui sont néfastes et fait ressortir certains effets de celles-ci sur sa santé. Se fixe des objectifs réalistes pour améliorer ou maintenir ses habitudes de vie. Élabore et met en œuvre un plan pour atteindre ses objectifs en utilisant au besoin des ressources suggérées par l'enseignant (ex. : affiches, tableaux, matériel multimédia). Évalue sommairement son plan d'action, ses résultats et l'atteinte de ses objectifs. Dégage des pistes de solution et procède à des ajustements.

2

Compétence peu développée

Se fixe avec de l'aide des objectifs d'amélioration ou de maintien de ses habitudes de vie. Témoigne de quelques actions entreprises dans son plan pour atteindre ses objectifs, dont certaines sont peu appropriées ou peu adaptées à ses capacités. Apporte des ajustements lorsque des pistes sont proposées.

1

Compétence très peu développée

Réalise partiellement la démarche, malgré une aide constante. Pose peu de gestes pour améliorer ou maintenir ses habitudes de vie et n'en consigne pas de traces.

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit réaliser un bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

Afin de tenir compte des caractéristiques des élèves du 2^e cycle du secondaire en éducation physique et à la santé, deux échelles ont été élaborées, soit une pour la 3^e année du secondaire et une autre pour la 4^e et la 5^e année du secondaire.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- s'approprie progressivement les contraintes et les exigences propres à la pratique de divers types d'activités physiques;
- pratique au moins trois types d'activités physiques parmi les suivants :
 - activités cycliques (ex. : course de haies, patin à roues alignées, bicyclette),
 - activités à action unique (ex. : sauts, lancers à distance),
 - activités d'adresse (ex. : jonglerie, lancers, tirs de précision),
 - activités technico-artistiques (ex. : gymnastique au sol, gymnastique rythmique);
- ait accès à diverses ressources (ex. : affiches, matériel multimédia);
- manifeste des comportements éthiques et respecte les règles de sécurité qui s'imposent;
- s'approprie le vocabulaire disciplinaire pour communiquer;
- décrive son expérience et en dégage ce qu'il a appris.

En 4^e et en 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de consolider les techniques développées et, s'il y a lieu, de s'initier à de nouvelles techniques selon la variété des activités physiques pratiquées;
- de démontrer sa compétence dans des tâches de complexité croissante (voir les caractéristiques propres à la 4^e et à la 5^e année du secondaire dans le tableau du développement de la compétence du programme d'éducation physique et à la santé).

Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques

5

Compétence marquée

Sélectionne avec justesse ses actions motrices en tenant compte des types d'activités physiques.

Compétence assurée

4

Planifie de façon appropriée ses actions motrices et son enchaînement selon les exigences et les contraintes associées aux types d'activités physiques et justifie ses choix. Exécute avec constance et précision ses actions motrices et son enchaînement dont la direction et le rythme sont ajustés au but visé. Recourt aux techniques appropriées selon les types d'activités physiques. Évalue sa démarche et explique les ajustements apportés.

3

Compétence acceptable

Planifie son enchaînement en utilisant au besoin des ressources suggérées par l'enseignant (affiches, documents, tableaux et Internet). Exécute en continuité son enchaînement et ses combinaisons d'actions motrices selon les types d'activités physiques et réajuste son équilibre, s'il y a lieu. Évalue sommairement ses choix d'actions et ses prestations et procède à des ajustements. Relève des apprentissages pouvant être réinvestis dans d'autres tâches ou types d'activités physiques. Respecte les règles de sécurité au cours des pratiques d'activités physiques.

2

Compétence peu développée

Planifie avec de l'aide son enchaînement. Exécute ses actions motrices et son enchaînement malgré des difficultés (ex. : insiste trop sur l'une ou l'autre des parties de l'enchaînement ou escamote certaines d'entre elles, provoquant ainsi des arrêts momentanés, des ralentissements et des pertes de synchronisation). Relève avec de l'aide ses réussites et ses difficultés. Apporte des améliorations lorsque des pistes sont proposées.

1

Compétence très peu développée

Réalise partiellement la démarche malgré une aide constante. Suit les procédures les plus simples dans la réalisation des tâches et répond peu aux exigences et aux contraintes. Exécute ses actions motrices de façon peu efficace (ex. : mouvements superflus, arrêts fréquents, pertes de contrôle ou manque de synchronisation). Change l'ordre d'exécution de ses actions motrices.

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit établir le bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

Afin de tenir compte des caractéristiques des élèves du 2^e cycle du secondaire en éducation physique et à la santé, deux échelles ont été élaborées, soit une pour la 3^e année du secondaire et une autre pour la 4^e et la 5^e année du secondaire.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- s'approprie progressivement les contraintes et les exigences propres à la pratique de divers types d'activités physiques;
- de pratiquer au moins trois types d'activités physiques parmi les suivants :
 - activités de coopération (ex. : acrogym, création collective),
 - activités de combat (ex. : lutte, judo),
 - activités de duel (ex. : badminton, tennis),
 - activités collectives dans un espace commun (ex. : kin-ball, soccer) ou dans un espace distinct (ex. : volley-ball, sepak takraw);
- travaille en coopération avec un ou plusieurs pairs (partenaires ou opposants);
- ait accès à diverses ressources (ex. : affiches, matériel multimédia);
- manifeste des comportements éthiques et respecte les règles de sécurité qui s'imposent;
- s'approprie le vocabulaire disciplinaire pour communiquer;
- décrive son expérience et en dégage ce qu'il a appris.

En 4^e et en 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et d'ajuster un plan d'action qui tient compte des exigences de la situation et du but visé;
- de démontrer du contrôle dans l'application de principes de communication, de synchronisation et d'action (les principes d'action sont sélectionnés par l'enseignant selon les proportions suggérées par le programme d'éducation physique et à la santé);
- de démontrer sa compétence dans des tâches de complexité croissante (voir les caractéristiques propres à la 4^e et à la 5^e année du secondaire dans le tableau du développement de la compétence du programme d'éducation physique et à la santé).

Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques

5

Compétence marquée

Apporte des ajustements au plan d'action au cours de l'activité en réaction aux problèmes survenus.

4

Compétence assurée

Coopère à l'élaboration d'un plan d'action en tenant compte des forces et des difficultés de chacun et d'un ou des opposants et justifie ses choix de stratégies. Exécute une variété d'actions avec efficacité pour jouer différents rôles selon le plan d'action (ex. : attaquant, défenseur, soutien, voltigeur). Se synchronise avec son ou ses partenaires ou avec l'objet selon la situation. Émet, selon la situation et au moment opportun, des messages clairs à son ou ses partenaires et des messages trompeurs à son ou ses opposants. Évalue sa démarche et explique les ajustements apportés.

3

Compétence acceptable

Coopère à l'élaboration d'un plan d'action en utilisant au besoin des ressources suggérées par l'enseignant. Exécute des actions motrices offensives, défensives ou coopératives pour jouer le rôle prévu au plan d'action. Émet des messages à son ou ses partenaires selon la situation. Évalue sommairement le plan, la coopération et les prestations, et procède à des ajustements. Relève des apprentissages pouvant être réinvestis dans d'autres tâches ou types d'activités physiques. Respecte les règles de sécurité au cours des pratiques d'activités physiques et adopte des attitudes positives (ex. : esprit sportif, entraide, persévérance).

2

Compétence peu développée

Coopère sporadiquement à l'élaboration du plan d'action avec l'aide de l'enseignant. Applique, malgré certaines difficultés, des stratégies du plan d'action en exécutant quelques actions offensives, défensives ou coopératives ajustées à la situation. Relève, avec de l'aide, ses réussites et ses difficultés. Apporte des améliorations lorsque des pistes sont proposées.

1

Compétence très peu développée

Réalise partiellement la démarche malgré une aide constante. Exécute des actions offensives, défensives ou coopératives de manière peu efficace (ex. : tient peu compte du plan d'action, maîtrise peu les principes d'action, de communication et de synchronisation).

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit établir le bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à adopter un mode de vie sain et actif, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

Afin de tenir compte des caractéristiques des élèves du 2^e cycle du secondaire en éducation physique et à la santé, deux échelles ont été élaborées, soit une pour la 3^e année du secondaire et une autre pour la 4^e et la 5^e année du secondaire.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- exploite de manière critique diverses sources d'information qui le renseignent sur les effets de ses habitudes de vie sur sa santé et son bien-être;
- manifeste des comportements éthiques et respecte les règles de sécurité lorsque la situation l'impose;
- utilise divers outils de gestion du temps, de consignation et de retours réflexifs;
- s'approprie le vocabulaire disciplinaire pour communiquer.

En 4^e et en 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan visant à maintenir ou à améliorer certaines de ses habitudes de vie saines et actives ainsi que sa condition physique;
- de faire le point à des moments clés sur l'état de ses habitudes de vie saines et actives et de sa condition physique afin d'ajuster son plan en conséquence;
- de démontrer sa compétence dans des tâches de complexité croissante (voir les caractéristiques propres à la 4^e et à la 5^e année du secondaire dans le tableau du développement de la compétence du programme d'éducation physique et à la santé).

Adopter un mode de vie sain et actif

5

Compétence marquée

Enrichit ses explications d'éléments complémentaires à partir d'informations variées. Évalue les conséquences, à moyen et à long terme, de son engagement sur sa santé et son bien-être.

4

Compétence assurée

Justifie ses choix d'habitudes de vie. Élabore un plan à partir de diverses ressources et utilise divers moyens pour améliorer ou maintenir ses habitudes de vie. Démontre à partir de résultats et de traces pertinentes l'adoption d'un mode de vie sain et actif. Explique les ajustements apportés pour atteindre ses objectifs. Fait le point sur l'ensemble de sa démarche et détermine les nouveaux défis à relever.

3

Compétence acceptable

Distingue ses bonnes habitudes de vie de celles qui sont néfastes et en explique les impacts sur sa santé. Se fixe des objectifs réalistes pour améliorer ou maintenir ses habitudes de vie. Élabore et met en œuvre un plan pour atteindre ses objectifs en utilisant au besoin des ressources suggérées par l'enseignant (ex. : affiches, tableaux, matériel multimédia). Évalue sommairement son plan d'action, ses résultats et l'atteinte de ses objectifs. Dégage des pistes de solution et procède à des ajustements. Relève des apprentissages pouvant être réinvestis dans les activités liées aux compétences à agir et à interagir.

2

Compétence peu développée

Se fixe avec de l'aide des objectifs d'amélioration ou de maintien de ses habitudes de vie. Témoigne de quelques actions entreprises pour atteindre ses objectifs, dont certaines sont peu appropriées ou peu adaptées à ses capacités. Apporte des ajustements lorsque des pistes sont proposées.

1

Compétence très peu développée

Réalise partiellement la démarche, malgré une aide constante. Pose peu de gestes pour améliorer ou maintenir ses habitudes de vie et n'en consigne pas de traces.

